

mpox

Vous présentez des symptômes de **mpox** et êtes allé.e vous faire tester.

Que faire en attendant le résultat de votre test?

Vous devez prendre des précautions pour protéger vos proches.

Pour éviter de transmettre la maladie à d'autres personnes:

- Limitez autant que possible les contacts étroits, y compris les contacts sexuels.
- Évitez de côtoyer des personnes à risque de complications (femmes enceintes, jeunes enfants, personnes âgées, personnes immunodéprimées).
- Ne partagez pas d'objets personnels tels que draps, linges ou vaisselle.
- Portez un masque et couvrez les boutons si vous sortez / croisez d'autres personnes.
- Désinfectez-vous fréquemment les mains avec une solution hydroalcoolique.
- Restez chez vous autant que possible, ou dans votre chambre selon la configuration du logement.
- Évitez les lieux fréquentés où il est difficile de maintenir la distance, comme les transports en commun.
- Privilégiez le télétravail ou, si c'est impossible, prenez des précautions sur votre lieu de travail (port du masque, désinfection des espaces après passage (ex: WC), etc).

Pour plus d'informations

- ✓ un site internet: www.ge.ch/mpox



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la santé et des mobilités
Office cantonal de la santé
Service du médecin cantonal

mpox

Vous présentez des symptômes de **mpox** et êtes allé.e vous faire tester.

Que faire en attendant le résultat de votre test?

Vous devez prendre des précautions pour protéger vos proches.

Pour éviter de transmettre la maladie à d'autres personnes:

- Limitez autant que possible les contacts étroits, y compris les contacts sexuels.
- Évitez de côtoyer des personnes à risque de complications (femmes enceintes, jeunes enfants, personnes âgées, personnes immunodéprimées).
- Ne partagez pas d'objets personnels tels que draps, linges ou vaisselle.
- Portez un masque et couvrez les boutons si vous sortez / croisez d'autres personnes.
- Désinfectez-vous fréquemment les mains avec une solution hydroalcoolique.
- Restez chez vous autant que possible, ou dans votre chambre selon la configuration du logement.
- Évitez les lieux fréquentés où il est difficile de maintenir la distance, comme les transports en commun.
- Privilégiez le télétravail ou, si c'est impossible, prenez des précautions sur votre lieu de travail (port du masque, désinfection des espaces après passage (ex: WC), etc).

Pour plus d'informations

- ✓ un site internet: www.ge.ch/mpox



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la santé et des mobilités
Office cantonal de la santé
Service du médecin cantonal